



Renonciation nue-propriété

Par **rod10_old**, le **10/10/2007** à **11:32**

Ma mère est usufruitière d'une maison, divisée en 2 nu-propriétaires, mon frère et moi.
J'habite cette maison avec ma mère. Mon frère souhaite renoncer à sa part à mon profit et pour rien, aurons-nous quelque chose à payer ?
Comment faut-il procéder ?

Merci